

429LM4/21

121

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**  
*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

**RECTIFICATIF N° 5**  
**A L'INSTRUCTION GÉNÉRALE**  
**SÉRIE MOUVEMENT**  
**SOUS-SÉRIE TRANSPORTS N° 11**  
du 5 août 1939

Mb

COL.  
Nm  
12

Paris, le 28 novembre 1941.

**EMPLOI D'UNE LIGATURE MÉTALLIQUE TORSADÉE  
POUR LE SCÉLLEMENT DE CERTAINS WAGONS**

*Les agents devront porter, en marge de l'Instruction Générale précitée,  
la mention :*

*« Modifiée par le Rectificatif n° 5 en date du 28 novembre 1941 ».*

**ADJONCTIONS**

Les gares des Régions ci-après, viennent d'être désignées pour l'emploi de la ligature torsadée et munies à cet effet de l'outillage spécial.

Région de l'Est	Région du Sud-Ouest
St-Erme (fermeture seulement).	Pithiviers (fermeture seulement).
Rethel d°	<b>Région du Sud-Est</b>
Bayon d°	Genève-Eaux-Vives (ouverture seulement).

Pour tenir compte de ces modifications, il y aura lieu de compléter à la plume la liste des gares de chacune des Régions désignées ci-dessus reprises à l'Annexe à l'Instruction Générale Série Mouvement — Sous-Série Transports N° 11 du 5 août 1939.

*Le Directeur Général,*  
P.O. : LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT,  
**J. GOURSAT.**